



AU COUR' ANDEL



N° 28
Oct. 2018 à janv. 2019



Éditorial

Extrait de l'intervention du maire lors de la cérémonie des vœux du 4 janvier 2019

L'année 2018 s'est éteinte pour renaître avec **la joie de vous retrouver** en ce lieu -entourée de l'équipe municipale [...].

Sans plus attendre, fidèle à la tradition, je vous présente, **au nom de l'équipe municipale**, mes vœux les plus sincères **de joie, de réussite et d'épanouissement, le tout serti de santé**, pour vous, vos familles, vos amis et toutes celles et ceux pour lesquels votre cœur s'embrace.

2018 n'est déjà qu'un souvenir... avec son lot d'événements :

Sur la scène internationale...

[...] je garderai en mémoire : - la 2^{ème} étoile des bleus...; - le centenaire de l'armistice de la grande guerre 14-18...; - les catastrophes naturelles toujours plus fréquentes et intenses...;- la dure réalité de notre monde toujours en proie aux actions terroristes et à la folie meurtrière (tentons de faire reculer cette violence qui a désormais gagné nos campagnes, en favorisant une vie sociale plus apaisée et égalitaire en inculquant au sein de nos familles et de l'école des valeurs d'honnêteté et de bienveillance car n'oublions pas que nos enfants et adolescents sont la France de demain !..);- le mouvement des «gilets jaunes» qui témoigne du mal profond et de la détresse d'une partie de la population...

Sur le territoire...

[...] Du fait de la création de la commune nouvelle "Lamballe Armor", la **communauté de communes** vient de prendre le statut de **Communauté d'Agglomération**. La ville principale comptabilisant désormais + de 15.000 habitants, cette transformation, à compétences égales, amènera des dotations supplémentaires, sans nouvelles élections [...].

Afin d'être tout à fait transparente sur le sujet, Andel a fait partie des premières discussions entre Lamballe, Planguenoual et Morieux, cependant, du fait, entre autre, d'un timing jugé trop court nous empêchant d'étudier en toute sérénité toutes les hypothèses, nous avons décidé, après réflexion, de nous retirer du processus déjà en route. [...]

Il faut tout de même reconnaître que, pour un simple élu communautaire..., appréhender tous les **rouages, trouver et surtout prendre sa place pour exister** au sein de cette grosse machine intercommunale est un défi.

Aussi, en parallèle, si nous voulons développer l'engagement et l'implication de la population qui la compose, notre rôle d'élus est d'informer des changements qui s'opèrent et des conséquences qui en découlent sur le quotidien... C'est ce que nous ferons en 2019. [...]

Soyez cependant assurés que les dossiers traités en conseil communautaire-que j'ai l'honneur de représenter avec Patrick (suppléant)-, font l'objet de toute notre vigilance et tout particulièrement quand il s'agit de sujets qui modifient ou pourraient modifier le paysage communal ou intercommunal.

.../...

Bloc Notes

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04
Ouverture : du lundi au vendredi, 8h30/12h30 et 14h/17h ; samedi 9h/12h.
Fermée le mardi ap-midi
mairie.andel@orange.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

4, rue du Vieux Moulin
☎ 02.96.31.11.19

Sommaire

Edito	1-3
PV des Conseils Municipaux	3-10
Recensement de la population	10
Echos de nos associations	10-15
Etat civil 2018, Calendrier des fêtes, Murmures du Gouessant	16

En disant cela, je pense bien sûr à la proposition rejetée pour la seconde fois sur ce mandat (par +25% des communes représentant 20% de la population - dont Andel), de transférer la compétence PLU à l'Intercommunalité.

Pour les conseillers municipaux d'Andel, plusieurs raisons à ce refus :

- ⇒ le projet de territoire pas assez engagé, tout comme le Programme Local de l'Habitat (mise en œuvre prévue en 2020) ;
- ⇒ une cadence jugée trop rapide sur d'importantes transformations qui, lorsqu'elles seront prises, seront définitives !...
- ⇒ la libre volonté des communes : l'intercommunalité doit servir à faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire seul ! Dans le cas du PLU, nous sommes dans un transfert autoritaire. De plus, dans cette affaire, chaque commune y voyant son propre intérêt à l'instant T..., il ne peut donc pas y avoir de solidarité entre elles. [...]

Sur le plan communal

L'état civil a enregistré en 2018 : 3 mariages, 15 naissances et 9 décès. Les dernières références INSEE portent la population totale d'Andel au 1^{er} janvier 2019 à **1143** habitants. 11 permis de construire Habitations Individuelles et 2 Exploitations Agricoles. [...]

Je qualifierais l'année qui vient de s'écouler de positive, nous poursuivons notre action en gardant sans cesse à l'esprit de faire au mieux, **au service, des andelois et du bien vivre** dans notre commune.

Remerciements... aux **agents**, [...] je leur réaffirme ce soir ma confiance et mon soutien... aux **conseillers**, toujours aussi engagés pour œuvrer dans l'intérêt de la collectivité [...],..., aux **conjointes** respectifs, sans qui la mission serait plus délicate..., à **vous tous ici** pour votre fidélité, votre indulgence parfois et pour bon nombre d'entre vous, votre participation à la vie de **Votre** commune.

Revenons sur ces 12 derniers mois et sur les décisions majeures prises par les élus... :

Ressources Humaines : transformation de contrats (agents contractuels et emploi aidé → 1 CDI et 2 CDD) et volonté constante de mettre l'accent sur la formation et faire bénéficier les agents des décisions prises à la communauté [...].

Révision du Plan Local d'Urbanisation (PLU) par le Bureau d'Etudes, URBA OUEST CONSEIL. Vous serez régulièrement informés de l'avancée de ce dossier (bulletin ou magazine communal).

Site multi-générationnel : au vu des subventions obtenues sur ce projet, un Architecte paysagiste ESSENS PAYSAGE a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre.

L'entretien des routes toujours au cœur de nos préoccupations : outre l'habituel point à temps (PATA), un programme de curage des fossés sur l'ensemble de la commune a également été réalisé.

Préservation du patrimoine communal, où de gros travaux ont été votés :

- presbytère (mise en sécurité électrique ; rénovation salle de bain ; réfection globale toiture et restauration tête de cheminée).
- maison préemptée par l'EPF -E^{ts} Publics Fonciers- à notre demande (mise en sécurité électrique ; rafraîchissement global des pièces réalisé par Penthivière Actions et aménagement des extérieurs par nos agents aux espaces verts).
- sol des ateliers municipaux goudronné, il nous reste à isoler le fond du garage pour le confort de nos boulistes.
- acquisition de tables et chariots pour les 2 salles des fêtes et la salle des conseils (dorénavant 20 tables anciennes sont mises gracieusement à la disposition de la population et des associations andeloises)

Protection des données –RGPD: afin de répondre aux nouvelles obligations en la matière, le Centre de Gestion a été nommé dans la mise en conformité à la Loi Informatique et Libertés et ses évolutions.

Tournons-nous maintenant vers 2019...

Sur le plan national, nous serons appelés le **dimanche 26 mai** à voter pour élire nos députés au Parlement Européen (NB : l'Europe accompagne notre commune sur notre projet multi-générationnel à hauteur de 50.000 €).

Sur le plan intercommunal, il sera beaucoup question du **projet de territoire** ou vous aurez votre mot à dire ! [...]

Sur le plan communal, nous nous inscrirons **dans la continuité** [...]

- **Révision du PLU** qui nécessitera un gros investissement personnel de nous tous, il se devra être respectueux de l'Intérêt Général, du SCOT, avec une vision à long terme qui défende la dynamique communale (ses habitants, son école, ses commerçants).
- **Soutien aux associations** [...] Présidents, membres actifs... votre dévouement, engagement... contribuent au développement, à l'attractivité de notre commune et au lien social. La vie d'une commune ne s'arrête pas à la construction d'équipements, elle trouve également toute sa richesse auprès des acteurs qui la font vivre.
- **Organisation prochaine rentrée scolaire...** en collaboration avec le corps enseignant et l'Ogec, soyons attentifs à la stabilité des effectifs de l'école, en **encourageant notamment les nouveaux parents et nouveaux arrivants à scolariser leurs enfants sur la commune**, car la perte d'une classe serait préjudiciable à son fonctionnement mais aussi à la vie de la commune.

- **Interventions constantes sur la voirie communale**, avec en 2019 la réalisation de travaux complémentaires : Remise en état totale d'un chemin en souffrance -lieu-dit Le Semis- / création d'un trottoir rue du Rocher et rue du Vieux Moulin / reprise d'un affaissement de chaussée signalé rue du Rocher ;
- Suite aux **réunions de quartier** réalisées en début de mandat, un **état d'avancement** précis sera prochainement réalisé et communiqué ;
- Nous restons bien évidemment toujours fidèles à nos – **promesses de campagne**, à savoir...
 - ✓ l'«**espace multigénérationnel**» qui devrait sortir de terre à l'été ;
 - ✓ la problématique de la «**sécurité routière**» où nous analyserons prochainement les propositions faites par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), missionnée pour étudier **un plan de modération de la vitesse** du fait d'incivilités quotidiennes, et le **réaménagement de certaines rues** [...]
 Sur ce dernier point, nous restons dans des prévisions car le budget 2019 s'annonce avec des équations à multiples inconnues (taxes d'habitations...). Aussi, en attendant des réponses précises, nous continuerons à être vertueux dans nos dépenses.
- **Les dépenses 2019** seront aussi des travaux qui se découvriront au fil de l'année ; ils ne seront pas systématiquement ambitieux mais seront sans nul doute **indispensables** ;
- Enfin, nous ferons tout pour conserver l'atout « **bien vivre** » de notre commune en nous préoccupant des gens qui nous entourent !. Nous sommes **vos représentants**, mais sachez que vous êtes **tous des ambassadeurs** de notre commune. [...].

Je vous souhaite à toutes et à tous, à vos familles, aux êtres qui vous sont chers, une belle année, teintée de **force**, d'**envie**, d'**enthousiasme**, de **bienveillance** et de **fraternité**. Que les personnes souffrant de maladie ou d'accidents de la vie retrouvent espoir et soient soutenues.

Que cette année soit riche de satisfactions et qu'ensemble nous puissions concrétiser les projets qui nous tiennent à cœur.

Nicole POULAIN,
Maire

Conseils municipaux

Séance du 17 septembre 2018



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, DURUT Marie-Cécile, MOREL Anne, PASCO Angélique, PÉRIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENT : Néant. **SECRÉTAIRE** : Monsieur BRIENS Patrick.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL : CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES

Mme le Maire rappelle que par délibération, en date du 11/12/2017, il a été décidé de lancer la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Un appel d'offres a été lancé pour choisir un cabinet d'Etudes pour réaliser cette révision. La commission d'Appel d'offres s'est réunie les 13/08/2018 et 12/09/2018 pour analyser les offres. Faisant partie des trois mieux-disantes sur les six qui ont répondu et à proposition financière équivalente, la commission a jugé que la valeur technique du Cabinet URBA OUEST CONSEIL de DERVAL (44) était supérieure. Aussi, Mme le Maire propose de retenir ce cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le Cabinet URBA OUEST CONSEIL de DERVAL pour un montant de 23 175 € hors taxes plus 5 800 € si étude environnementale demandée par la région.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.
- **Inscrit** la dépense correspondante au budget communal.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu le 5/07/2018 du Président de LTM, dans lequel celui-ci informe que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26/06/2018, a proposé le transfert de compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à LTM à compter du 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'une charte de gouvernance sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale) à la communauté de communes Lamballe Terre & Mer.

REGROUPEMENT PAR LE SDE 22 DES C.E.E. (Certificats d'Economies d'Énergie) LIÉS AU PROGRAMME TEPCV « Economies d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive Pour la Croissance Verte »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 2005-781, loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

VU le décret N°2017-1848 du 29/12/2017 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux **certificats d'économies d'énergie**,

VU l'arrêté du 24/02/2017 validant le programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » sous l'appellation PRO-INNO-08,

VU l'arrêté du 29/12/2017 fixant la liste des éléments d'une demande de CEE et les documents à archiver par le demandeur,

VU la délibération du Comité Syndical du 17/11/2017 du SDE des Côtes d'Armor concernant la valorisation des CEE,

CONSIDERANT les missions du SDE 22 dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), instauré par la loi d'orientation sur l'énergie de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales - *les éligibles* - qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur des équipements et bâtiments d'obtenir des CEE en contrepartie d'investissements.

Afin de mutualiser les CEE, atteindre les seuils permettant le dépôt des CEE au pôle national et bénéficier d'une valorisation économique plus intéressante, les éligibles peuvent désigner un regroupeur qui obtient pour son compte les CEE correspondants.

Pour cela, il est nécessaire que la Commune en délibère et signe une convention pour désigner le SDE 22 comme regroupeur et l'autoriser à valoriser les CEE pour son compte.

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier des CEE bonifiés dans le cadre du programme PRO-INNO-08 du fait de la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » de Lamballe Terre et Mer.

Le SDE s'engage à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les CEE (notamment la prise en charge administrative du dépôt des dossiers au pôle national des CEE), à vendre ces CEE pour valoriser les actions d'économies d'énergie engagées par la commune et à reverser une compensation financière.

Madame le Maire vous propose de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie liés au programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » proposée par le SDE 22.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) liés au programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » au travers de la démarche de regroupement portée par le SDE 22.
- **S'engage** à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE.
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de regroupement ainsi que tous les documents relatifs à ce(s) dossier(s).
- **Autorise** le SDE 22 à recevoir la rétribution financière lié à la valorisation de ces CEE et a été informé des conditions de reversement arrêtées par le SDE 22.

LAMBALLE TERRE & MER – STATUTS - MODIFICATIONS

Créée au 1^{er} janvier 2017, Lamballe Terre & Mer est issue de la fusion des communautés de communes Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Lamballe Communauté et de l'extension aux communes d'Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy, Trédaniel, Hénanbihen, St-Denoual, Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur. L'arrêté préfectoral stipule, pour les compétences optionnelles et facultatives, que Lamballe Terre & Mer peut les exercer sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires déterminés par les communautés fusionnées. Ainsi, les compétences sont conservées par Lamballe Terre & Mer ou restituées aux communes dans un délai d'1 an à compter de sa création pour les compétences optionnelles et de 2 ans pour les facultatives.

Au regard de l'article L.5211-17 du CGCT, cette modification des statuts est décidée par délibérations concordantes de Conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la Communauté (1/2 des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population). Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de cette délibération, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Pour les compétences concernées, l'intérêt communautaire, qui permet de partager une compétence entre la Communauté et ses communes, sera défini ultérieurement par le Conseil communautaire selon la majorité qualifiée (2/3 des membres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les compétences de Lamballe Terre & Mer comme indiqué dans le texte annexé,
- **DEMANDE** au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

LAMBALLE TERRE & MER : APPROBATION DU RAPPORT N° 2 DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation du montant des charges liées aux transferts entre la communauté de Communes et ses communes membres. Elle rédige un rapport présentant l'ensemble des coûts correspondants et permettant le calcul des attributions de compensation. Composée d'un élu représentant chacune des 40 communes membres, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière.

Elle a voté son 2^{ème} rapport lors de sa séance du 28 juin 2018. Ce rapport concerne le transfert de la Taxe de séjour, d'une part, et un complément au transfert de la compétence Tourisme de 2017, d'autre part.

I) Transfert de la Taxe de séjour :

Par délibération n° 2017-213 du 1/07/2017, Lamballe Terre & Mer a décidé d'instituer une taxe de séjour communautaire à compter du 1/01/2018. Cette disposition s'accompagne du transfert à la Communauté de la taxe de séjour, appliquée sur cinq communes (Erquy, Hénanbihen, Pléneuf-Val-André, Plurien et Saint-Denoual).

Les montants pris en considération sont ceux de l'année 2017. Les recettes, transférées à LTM et à restituer aux communes concernées, sont constituées du montant de la taxe de séjour perçu par ces communes au titre de l'année 2017, déduction faite des charges de personnels liées à la collecte de cette taxe, ou Pléneuf-Val-André, du montant d'une part de la taxe de séjour déjà pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation (AC) de 2017.

Communes concernées par le transfert de la taxe de séjour	Montant de l'AC correspondante
Erquy	+ 188 535,99 €
Héanbihen	+ 1 882,60 €
Pléneuf-Val-André	+ 79 580,00 €
Plurien	+ 17 579,20 €
Saint-Denoual	+ 337,10 €
Total	+ 287 914,89 €

II) Complément au transfert de la compétence Tourisme :

La Commune de St-Denoual, en 2013, puis la commune d'Héanbihen, en 2015, ont signé une convention avec l'Office de Tourisme de Matignon pour lui confier la promotion touristique de leur territoire, en contrepartie d'une subvention annuelle et du reversement de 50 % des recettes de leur taxe de séjour. En 2017, lors de l'évaluation du transfert de charge relatif à la promotion touristique, la CLECT, qui n'avait pas eu connaissance de cette convention, n'en a pas tenu compte. Il y a lieu d'apporter un correctif aux montants proposés au titre de ce transfert en ajoutant la part d'AC correspondant aux charges de promotion touristiques supportées par les communes de St-Denoual et Héanbihen.

Les dépenses prises en compte correspondent à la subvention annuelle de la commune au profit de l'Office de tourisme de Matignon au titre de la convention de développement touristique précitée, et au reversement de 50 % de la taxe de séjour tel que prévu dans cette convention. Ce transfert aurait dû intervenir dès 2017, il y a donc logiquement un rattrapage d'une année à opérer sur 2018, dans un souci d'égalité de traitement avec les autres communes concernées par ce transfert.

Complément d'évaluation au titre du transfert de la promotion touristique	Montant de l'AC 2018 (incluant le rattrapage 2017)	Montant de l'AC à compter de 2019
Héanbihen	- 11 149,60 €	- 5 574,80 €
Saint-Denoual	- 2 822,40 €	- 1 411,20 €
Total	- 13 972,00 €	- 6 986,00 €

Ce rapport est notifié aux 40 communes membres de la communauté qui doivent l'adopter à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population) dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le rapport de la CLECT de Lamballe Terre & Mer n° 02-2018, annexé à la délibération et portant sur le transfert de la Taxe de séjour et le complément au transfert de la compétence Tourisme.
- **autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire rappelle la composition du tableau des effectifs au 01/01/2018. Au vu de la suppression de certains services, il est nécessaire de revoir celui-ci. En effet, le service transports scolaires a été supprimé au 01/09/2017 (assuré désormais par le département). LTM ayant pris la compétence Cyber bases, l'agent a demandé sa mutation et le service n'est plus géré par Andel. En ce qui concerne le poste d'accueil au niveau administratif, certaines tâches n'étant plus assurées par la collectivité, au 1^{er} janvier dernier, un poste avait été créé pour 30 h./sem. mais le poste de 33h30/sem. n'avait pas été supprimé. Mme le Maire demande de se prononcer sur la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe suite au succès d'un agent au concours et propose de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial service voirie, entretien, espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de saisir le CT du CDG 22 pour supprimer le poste d'Adj. Technique Principal 2^{ème} classe (chauffeur car) 19h/sem., le poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe (cyber bases) 35h/sem., le poste d'Adjoint Administratif Territorial 33h30/sem. remplacé par un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 30 h/sem. ; créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe (35h) et supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial service voirie, entretien, espaces verts.
- **autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

ACQUISITION DE TABLES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire fait savoir que les tables dans les salles municipales sont vétustes. Afin de continuer la location dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'en acquérir de nouvelles plus petites et plus robustes afin de faciliter la manipulation. Après consultations de plusieurs entreprises, il s'avère que c'est l'entreprise SIMIRE de MACON qui propose la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir 46 tables de 6 places + 4 chariots, 22 tables de 4 places + 2 chariots et 12 angles de liaison.
- **DÉCIDE** de retenir la société SIMIRE de MACON pour un montant maximum de 15 000 € hors taxes.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

SALLE DU VIEUX MOULIN : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DANS LA CUISINE

Mme le Maire fait savoir que l'éclairage de la cuisine salle du Vieux Moulin est très vétuste et certains néons ne fonctionnent plus. Au vu des économies potentielles et des nouvelles normes, il semble nécessaire de rénover entièrement l'éclairage de cette pièce. Après consultations de plusieurs fournisseurs, Mme le Maire propose de retenir l'entreprise ATOO de MORLAIX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de remplacer l'ensemble de l'éclairage de la cuisine de la salle du Vieux Moulin qui devient vraiment vétuste.
- **CHOISIT** L'entreprise ATOO de MORLAIX pour un montant de 476,56 € toutes taxes.
- **INSCRIT** la dépense au budget communal, section investissement.

LOGEMENT COMMUNAL 5, RUE ABBÉ HINGANT : « RAFFRAICHISSEMENT »

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire du logement situé 5 rue Abbé Hingant depuis le début de l'année. Avant de louer ce logement, il est nécessaire de rafraîchir les murs, sols, escalier et de réaliser une mise en sécurité au niveau électrique. Après consultations de plusieurs fournisseurs, Mme le Maire propose de retenir Penthièvre Actions de LAMBALLE et la SARL ROBIN J-Pierre d'ANDEL pour la partie électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de rafraîchir le logement 5 rue Abbé Hingant et réaliser une mise en sécurité au niveau électrique, avant de le louer.
- **retient** Penthièvre Actions pour un montant max. de 5 300 € et la SARL ROBIN J-Pierre pour un montant de 1700 € TTC.

PRESBYTERE : RÉNOVATION DE LA TOITURE

Mme le Maire fait savoir que la toiture du Presbytère est en très mauvais état. Avant de lancer une réflexion dans son ensemble, elle propose, afin de préserver ce bâtiment, de solliciter des devis auprès de plusieurs entreprises de couverture pour une rénovation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises afin de rénover entièrement la couverture du Presbytère.

SITE DE LA COMMUNE

Mme le Maire fait savoir que le site internet date et qu'il n'est pas adapté pour la consultation sur tablette ou portable. Aussi, elle propose de faire appel à une société spécialisée « ALKANTE » pour réaliser la migration du site existant sur la base du gabarit « site neutre » afin de le relouer et de permettre un accès plus visible et rapide (liens automatiques, géolocalisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser la migration du site existant de la commune sur la base du gabarit « site neutre ».
- **Accepte** le devis de la société ALKANTE de Noyal-sur-Vilaine (35) pour un montant de 882 € toutes taxes.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe suite à la saisie du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à compter du **1^{er} octobre 2018**, à temps complet (35 heures).

Séance du 22 octobre 2018



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, Adjoint, MM. AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, DURUT Marie-Cécile, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.
ABSENTS EXCUSÉS : MM. ROBERT Dany (pouvoir à Mme POULAIN Nicole), ANDRIEUX Maurice (pouvoir à Mr RONDEL Daniel), PASCO Angélique (pouvoir à Mme LE BOËDEC Rosalie), PÉRIGOIS Emmanuel (pouvoir à Mr BOUGEARD Claude).
SECRÉTAIRE : Monsieur AVRIL Noël.

RÉNOVATION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la couverture du Presbytère est en très mauvais état et que la pluie s'infiltre. Il est donc indispensable d'envisager sa rénovation totale. Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises et après étude, il apparaît que l'entreprise GUÉGUEN Couverture de LAMBALLE est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de rénover entièrement la toiture du Presbytère.
- **Retient** l'entreprise GUÉGUEN Couverture de Saint-Aaron 22400 LAMBALLE pour un montant de 20 447,86 € TTC.
- **Inscrit** la dépense correspondante au budget communal.
- **Autorise** Madame le Maire à contracter un prêt pour financer la dépense correspondante.

RÉNOVATION DE LA TOITURE DE DEUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu de la vétusté, il est nécessaire de changer la toiture sur deux bâtiments communaux situés 2, Place de l'Eglise à ANDEL. Des devis ont été sollicités auprès de diverses entreprises et après étude, il apparaît que l'entreprise GUÉGUEN Couverture de LAMBALLE est la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de changer la toiture sur ces deux bâtiments communaux.
- **retient** l'entreprise GUÉGUEN Couverture, « Le Pont Garel » St-Aaron LAMBALLE pour un montant de 13 366,67 € TTC.
- **inscrit** la dépense correspondante au budget communal.

ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

Mme le Maire informe que le lave-vaisselle à capot de la salle du Vieux Moulin qui sert également au restaurant scolaire a plus de trente ans et que depuis le début de l'année, il a été plusieurs fois en panne. Il semble judicieux de penser à son remplacement. Notre salle du Vieux Moulin étant louée régulièrement pour des repas, Madame le Maire propose de remplacer le percolateur existant qui commence à ne plus fonctionner correctement. Elle fait savoir également que le lave-linge mis à la disposition des agents d'entretien est en panne. Plusieurs devis ont été demandés auprès de divers fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir un lave-vaisselle à capot OREANE LC500 de Marque THIRODE auprès de la Société BONNET THIRODE de SAINT-BRIEUC pour un montant de 3 996 € TTC, un percolateur 15 litres auprès de la Société THERMI FROID de PLESLIN TRIGAVOU pour un montant de 235,20 € TTC et un lave-linge pour un montant de 199 TTC auprès de la Société TRÉGORDIS de LAMBALLE.
- **Inscrit** ces dépenses au budget communal.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces décisions.

SUBVENTIONS COMMUNALES ANNÉE 2018

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la Commission « Vie associative » s'est réunie et propose d'attribuer les subventions communales ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Club « La Joie de Vivre » (14 voix pour - Mr DONET ne participe pas au vote)	500,00 €
Association d'Aide à Domicile	180,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de LAMBALLE	110,00 €
Association Protection Civile de LAMBALLE (0,05 € par habitants)	55,70 €
F.N.A.C.A. LAMBALLE	100,00 €
Association des Myopathes de France	90,00 €
Prévention Routière	30,00 €
TOTAL	1 065,70 €

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ 22 : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire, expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22 notamment dans les domaines suivants :

- *Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,*
- *Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22),*
- *Rubrique activité complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales,*
- *Rubrique SIG : pour l'activité PCRS.*

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente. Lors de son AG du 24/09/18, le Comité Syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pdt du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Mme le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE 22.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés.

TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de lancer quelques travaux sur certaines voies communales. Afin de les réaliser plusieurs entreprises ont été consultées pour y donner suite. Après étude de ces devis, Mme le Maire propose de retenir l'entreprise EUROVIA de PLOUFRAGAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de réaliser les travaux suivants :

- Réaliser les trottoirs au niveau du 21 et 23, rue du Vieux Moulin pour un montant de 10 246,20 € TTC.
- Réaliser un enduit bicouche sur le chemin du Semis afin qu'il soit carrossable pour un montant de 9 037,20 € TTC.
- Réaliser une reprise d'affaissement de chaussée au niveau du 10, rue du Rocher pour un montant de 2 358 € TTC.
- Continuer le cheminement piéton côté impair de la rue du Rocher pour un montant de 11 661,60 € TTC.
- Inscrit les dépenses correspondantes au budget communal.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que Mme GUILLAUME Annita a pris une disponibilité pour convenances personnelles jusqu'en juillet 2019. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement pour 8 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Mme le Maire à recruter un agent sous CDD jusqu'au 25/07/2019, pour assurer le poste d'ATSEM.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 5, RUE ABBÉ HINGANT

Mme le Maire fait savoir que le logement situé 5, rue Abbé Hingant va pouvoir être mis à la location à partir du 1^{er} décembre 2018 puisque les travaux de rénovation sont en cours. Il faut par conséquent définir les conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de louer cette nouvelle propriété communale 5, rue Abbé Hingant, dès le 01/12/2018, si les conditions le permettent.
- **Décide** de fixer le prix mensuel à 625 Euros révisable chaque année sur l'indice du coût de la construction 2^{ème} trimestre.
- **Décide** de Fixer à 625 Euros la caution soit un mois de loyer.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

Mme le Maire fait savoir que quelques personnes domiciliées sur la commune souhaitent créer un jardin partagé. Deux de ces personnes sont venues présentées leurs souhaits aux membres du conseil municipal et répondre aux questions éventuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, **donne son accord** pour la mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un jardin partagé mais seulement lorsque l'Association loi 1901 sera créée par leurs soins.
- **Décide**, par 11 voix pour, que ce jardin soit situé sur la section BA n°37 (280 m² env.) derrière la propriété privée 9, rue A. Hingant. 4 conseillers auraient souhaité que ce jardin soit sur la section ZK n°496 en partie à proximité du logement communal situé au 2, rue du Vieux Moulin.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Séance du 26 novembre 2018



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoint, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, DURUT Marie-Cécile, MOREL Anne, PASCO Angélique, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. LE BOËDEC Rosalie, PÉRIGOIS Emmanuel (pouvoir à Mr BOUGEARD Claude).

SECRÉTAIRE : Monsieur ROBERT Dany.

TRANSFORMATION DE LTM COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Pour être autorisée à se transformer, une communauté de communes doit, préalablement, satisfaire à l'ensemble des conditions fixées dans la nouvelle catégorie :

- Etre un ensemble de +50 000 hab. d'un seul tenant, sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de +15 000 hab.
- Exercer déjà, en lieu et place des communes, les compétences d'une communauté d'agglomération, fixées par le CGCT.

Au regard des arrêtés préfectoraux du 23/10/2018 portant modifications des statuts de LTM et du 31/10/2018 portant création de la commune nouvelle Lamballe-Armor, LTM remplit les conditions nécessaires à cette transformation. Conformément à l'article L.5111-3 alinéa 2 du CGCT, la transformation d'une communauté de communes en une communauté d'agglomération n'entraîne ni l'application des règles relatives à la création d'une nouvelle personne morale, ni la modification des compétences. En application de l'article L.5211-41 alinéa 1 du CGCT, cette transformation est décidée par délibérations concordantes de conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (1/2 des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **demande** la transformation de la communauté de communes LTM en communauté d'agglomération LTM,
- **demande** au Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir arrêter cette transformation,
- **autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RÉ-ADHÉSION A L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de St-Brieuc, met en œuvre trois missions principales :

- l'information, la sensibilisation et le conseil aux particuliers, notamment grâce à l'Espace Info Energie (EIE),
- le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie,
- l'accompagnement à l'animation et à la mise en œuvre des politiques territoriales en matière de transition énergétique.

Le Service de CEP a pour objectif d'aider les communes adhérentes à la bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- ✓ en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans grâce à un suivi des factures,
- ✓ en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores,
- ✓ en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration permettant de réduire la consommation énergétique,
- ✓ en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets pour apporter des idées, des conseils et des analyses.

Quatre conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie **Partagé** ». Afin de continuer à bénéficier de ce service, la commune doit renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour une durée de 4 ans (2019-2022). La cotisation est fixée à 0,50 €/hab. et par an, sur la base de la population municipale en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de 0,50 € X 1 103 habitants = 551,50 €. Il faut noter que l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 2 €/habitant/an, et le potentiel s'élève à plus de 4 €/habitant/an. La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par la Communauté de Communes et par le Syndicat Départemental d'Energie. La commune doit également renouveler le mandat de l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, qui sera de préférence chargé des bâtiments, des travaux, de l'énergie ou de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable à la ré-adhésion de la commune,
- **accepte** de verser la cotisation annuelle fixée à 0,50 € par habitant et par an, soit 551,50 € sur la période 2019-2022,
- **désigne** Mr ROBERT élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC et interlocuteur privilégié de l'ALEC,
- **donne mandat** à l'ALEC du Pays de St-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau.
- **autorise** l'ALEC du Pays de St-Brieuc à procéder à la collecte et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers.
- **s'engage** à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux et à faciliter le travail du CEP, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.
- **prend** note de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune,
- **mandate** Mme le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

MAIRIE : REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE

Mme le Maire informe que les postes téléphoniques de la Mairie sont vétustes et qu'ils ne peuvent plus être remplacés au vu de leur ancienneté. Après consultation, elle propose de les remplacer et de retenir l'entreprise AXIANS de St-Brieuc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de remplacer l'équipement téléphonique de la Mairie.
- **Accepte** le devis proposé par AXIANS de SAINT-BRIEUC pour un montant de 2 298,00 € TTC.
- **Inscrit** la dépense au budget communal 2018.

SERVICES TECHNIQUES : ACOUSITION D'UN PERFO-BURINEUR

Mme le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'acquérir un perfo-burineur (perçage, perforation et burinage) pour les services techniques. Après consultation de plusieurs fournisseurs, il apparaît que SOCOBATI de LAMBALLE propose la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'acquérir un perfo-purineur HR2 630X7, de marque MAKITA, 800 W.
- **accepte** le devis proposé par SOCOBATI de LAMBALLE pour un montant de 150,26 € TTC.
- **inscrit** la dépense au budget communal 2018.

RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement individuel établi par les services de Lamballe Terre et Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports annuels 2017.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019

Mme le Maire informe qu'en application des dispositions du décret n° 2003-561 du 23/06/2003, Andel figure dans la liste des communes qui sont amenées à réaliser les enquêtes de Recensement Général de la Population en 2019, soit 5 ans après le dernier recensement de 2014. La collecte débutera le 17/01/2019 et se terminera le 16 février 2019. Pour ce faire, il convient de recruter deux agents recenseurs qui devront être disponibles dès le 8/01/2019, date de la 1^{ère} demi-journée de formation. Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la rémunération qui leur sera versée aux deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise** Mme le Maire à procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour effectuer les enquêtes de Recensement Général de la Population qui se déroulera en janvier/février 2019.
- **décide** d'arrêter les bases de rémunération des deux agents recenseurs, de la manière suivante :
 - Rémunération nette pour la réalisation du recensement : 1 200,00 €
 - Demi-journée de formation : 50,00 €
 - Frais kilométriques : 50,00 €
- **précise** que les crédits nécessaires au versement de ces rémunérations seront prévus à l'article 6413 du Budget Primitif 2019.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET SUPPRESSION DE POSTE A COMPTER DU 1^{er} DÉCEMBRE 2018

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 17/09/2018, le Conseil Municipal a créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe, à temps complet. Suite aux suppressions de services et aux mouvements divers du personnel communal, le Comité Technique Paritaire a été saisi et a prononcé son avis favorable lors de sa séance du 5/11/2018.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24/09/2012 fixant la liste des emplois permanents de la commune,
OUI le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **décide** de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, 19 heures/semaine, puisque le service n'est plus assuré depuis septembre 2017 et que l'agent a fait valoir ses droits à la retraite.
- **décide** de supprimer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation (service et agent transféré à la Communauté en 2014).
- **décide** de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territoriale 33 heures 30 puisqu'il a été remplacé par un poste de même grade mais à 30 heures semaine depuis la suppression de certaines tâches à réaliser à l'accueil ;
- **complète** la délibération du Conseil Municipal susvisée et modifie le tableau des effectifs de la commune.

En conséquence, la liste des grades et emplois permanents de la commune est ainsi arrêtée à compter du 1^{er} décembre 2018 :

Effectif	GRADE	EMPLOI	Durée de Service HEBDO.
1	Attaché Territorial	Service Administratif	35 heures
1	Adjoint Administratif Territorial	Service Administratif	30 heures
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Services Voirie Entretien -Espaces Verts	35 heures
1	Adjoint Technique Territorial	Service Voirie Entretien - Espaces Verts	35 heures
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Services Voirie Entretien -Espaces Verts	35 heures
1	Adjoint Technique Territorial	Service rest. scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	28 heures
1	Adjoint Technique Territorial	Service rest. scolaire + nettoyage bâtiments + garderie	30 heures
1	Adjoint Technique Territorial	Service Ecole + rest. scolaire	35 heures
1	Agent Spécialisé principal 2 ^{ème} classe écoles mat.	Service Ecole + Garderie + rest. scolaires	31 heures

Séance du 17 décembre 2018



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. LE BOËDEC Rosalie, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, BOURDE Sylvie, DONET Daniel, MOREL Anne, PASCO Angélique, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme DURUT Marie-Cécile (pouvoir à Mr DONET Daniel). **SECRÉTAIRE** : Monsieur BOUGEARD Claude.

VENTES DE TABLES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la mise en place des nouvelles tables dans les salles municipales, il peut être judicieux de vendre celles qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de vendre, aux Andelois demandeurs, les anciennes tables en bois des salles (un tirage au sort sera fait).
- **Fixe** le prix de vente à 50 Euros la table.
- **Inscrira** la recette au budget communal.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
D 2184 Mobilier		+ 17 106,60 €
D 2188 Autres immobilisations corporelles	- 17 109,60 €	



Recensement de la population ANDELOISE

du 17 janvier au 16 février 2019

Le recensement de la population est en cours sur notre commune, il est réalisé par deux andeloises :

pour la partie en campagne, **Corinne Briens**, pour le bourg, **Sylvie Nivanen**.

Elles sont munies d'une carte officielle d'agent recenseur tricolore avec photo signée par le Maire.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous voudrez bien leur réserver lors de leur passage.





CHANGEMENT AU
1^{ER} JANVIER 2019

Réforme électorale

Date limite des inscriptions sur la liste électorale : **30 mars 2019**

Les modalités de gestion des listes électorales sont intégralement modifiées au 1^{er} janvier 2019 : **Répertoire Électoral Unique R.E.U.** tenu par l'INSEE. Les listes électorales sont dorénavant permanentes et seront extraites de ce fichier.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt. Les demandes d'inscriptions sont acceptées en 2019, jusqu'au samedi 30 mars.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- Assouplissement de la condition d'attache avec la commune
- Les jeunes de -26 ans dont les parents ont leur domicile sur la commune pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale (ex. : étudiants...)

- Les jeunes qui atteignent la majorité sont inscrits d'office sur la liste, ceux qui atteignent la majorité entre les 2 tours de scrutin seront également inscrits
- La double inscription concernant les électeurs français établis hors de France n'est plus autorisée. Ces électeurs ont jusqu'au 30 mars pour choisir leur liste de rattachement.



Date des prochaines élections :

26 mai 2019 : Elections Européennes
- 1 seul tour -



Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale entre le 1^{er} avril et le 23 mai, cette nouvelle carte vous sera demandée impérativement pour voter.

Il est également rappelé que la présentation d'une pièce d'identité est toujours obligatoire.

lamballe-terre-mer.bzh/2032

Quel devenir pour notre territoire d'ici quelques années ?

Quels projets mettre en place pour améliorer au quotidien notre vie dans nos communes ?...

Cette démarche vise à répondre aux grandes questions que l'on se pose pour notre avenir commun.

Parce que la réussite de ce projet commun ne se fera pas sans y associer le plus grand nombre de citoyens, **vous avez la parole pour vous exprimer sur votre quotidien, la vision que vous avez de notre territoire et vos attentes.**

Nous vous remercions donc de répondre à cette enquête qui vous prendra une vingtaine de minutes.

Elaguer

Aux abords des lignes électriques

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

Pour en savoir plus, contactez Enedis au **09 69 32 18 79**

ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...

LE COMITE DES FÊTES

MARCHE REGIONAL aux Plantes

C'est le **dimanche 17 mars 2019** que se tiendra dans le centre bourg la **20^{ème} édition** du désormais traditionnel **Marché Régional aux Plantes d'Andel**.

C'est en effet en 2000 que la première édition a vu le jour sous l'initiative de Jean-Claude URVOY et du maire Sébastien COUËPEL. C'était un pari osé car déplacer ce marché, qui était né initialement à Lamballe, dans notre petit bourg rural, il fallait l'oser. Les premières éditions rassemblaient à peine 10 exposants, mais sentant l'opportunité de développer cette manifestation, en 2003, la municipalité tout en restant partenaire souhaita confier l'organisation au comité des fêtes. Dès lors, avec l'appui avisé de Jean-Claude URVOY, des pépinières réputées venant de tout le grand ouest et d'autres régions se rajoutèrent au fil des ans pour composer ce qui est devenu désormais un des marchés aux plantes les plus réputés de Bretagne.

En 2003, deux sponsors, le Centre Leclerc et Groupama restés fidèles partenaires depuis prirent en main respectivement l'édition de dépliants et d'affiches contribuant largement au développement du Marché Régional aux Plantes.

L'arrosage des marchés voisins avec des flyers, la distribution des dépliants et l'apposition des affiches dans les commerces effectués par les bénévoles du comité des fêtes ont contribué à faire connaître cette manifestation et sont indéniablement aussi une des clés de ce succès. Les articles parus dans la presse locale, la presse spécialisée et la communication sur notre site web ont apporté également leurs pierres à l'édifice et assuré la pérennité de l'évènement.



Pépinière Hennebelle de BOUBERS sur CANCHE (62)

Cette année, contrairement à ce que nous étions habitués de faire, nous n'avons pas défini de thème. Les thèmes permettent de mettre plus en avant certaines productions et producteurs, mais pour la 20^{ème} édition nous avons préféré nous appuyer sur cet anniversaire pour la communication.

Toujours est-il que vous retrouverez encore cette année la plupart des fidèles exposants avec aussi quelques nouvelles pépinières pour le plus grand plaisir des amateurs et amoureux des plantes rares.

L'AVANT GARDE d'ANDEL

Sous la présidence d'Hervé Le Notre, le club d'athlétisme est devenu un club de course à pied (trail et route) et de marche nordique.

La Course à Pied :

Deux groupes d'entraînement sont organisés suivant l'envie, la motivation et le sentir de courir de chaque participant. Avec un départ groupé, les coureurs peuvent choisir leur distance de courses sur un circuit identique avec possibilité de raccourcis pour terminer ensemble.

La découverte des courses en club sur différentes distances (course nature ou course sur route) oblige les participants à se surpasser et lorsqu'on atteint l'objectif, la motivation et la progression seront très certainement au rendez vous.

Participation à des courses telles ; les trails de Dunes et Bouchots à Hillion ; Landes et Bruyères à Erquy (14 et 33kms), le Ménestrail à Moncontour (13.22.33 ou 54 kms) et les courses locales sont prévues pour cette année 2019.

Entraînement : Tous les dimanches ; RDV parking de la mairie à 8h45 -durée de sortie environ 1h/1h30 et le 2^{ème} groupe ; RDV parking de la mairie vers 9h30 ou 10h pour une sortie de 1h à vitesse modérée, le mercredi à 18h30, RDV terrain Saint Martin à Lamballe (période hivernale) et parking de la mairie le reste de l'année.

La Marche Nordique :

La marche est pratiquée en deux groupes en fonction des distances et de la forme de chacun. Le parcours diffère tous les dimanches à la découverte de sentiers et routes. Quelques participations à des marches à but humanitaire dans les communes voisines.

Sorties les dimanches à 8h45 ; rdv parking Méridel pour départ groupé (covoiturage) et arrivée autour d'un café ou d'un thé. A partir du mois de mai, sortie marche le mercredi soir sur Lamballe ; rdv à 18h15.

A Savoir : pour toute cotisation de 15 €, le club offre une veste gratuitement et des tenues (maillots et coupe vent) à des tarifs réduits.

Les Festivités : Le club c'est vivre et rassembler. Deux opérations « pizzas à emporter » sont organisées en avril et octobre ; une soirée « grillades » est prévue en juin. Une sortie familiale est proposée un dimanche d'été. Le club organise une bourse aux jouets et vide dressing en novembre.

AUX AMATEURS DE FOOTING ET/OU DE MARCHÉ...

Venez découvrir le Club :

Dimanche 10 février à partir de 9h30 à la salle Méridel.

Programme : petit circuit footing et une sortie marche pour se retrouver vers 11h pour un verre de l'amitié.

Contact : Hervé Le Notre : 02.96.34.70.58 / Serge Gouessan : 06.62.63.51.90



L'OGEC



Les membres de l'OGEC remercient tous les bénévoles ainsi que le corps enseignant de l'école Sainte-Anne pour leur aide lors du marché de Noël à la ferme de Marie-Jeanne.

THEATRE « La Clé des Champs »

La Clé des Champs

TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR ANDEL



TREIZE COMÉDIENS
VOUS ATTENDENT À

"L'Omnibus Café"



La troupe de "La Clé des Champs" prépare activement sa saison 2019, avec une comédie intitulée "L'Omnibus Café" : tout au long de la pièce, les clients vont et viennent à l'Omnibus Café. Habités des lieux, voyageurs de passage, chacun a son histoire : histoires de coeur, retrouvailles entre amis, valise "oubliée"...

Mais que de mensonges dans tout ça !



À LA SALLE DU
VIEUX MOULIN

les Samedis
16 & 23
MARS
à 20 heures 30

À LA SALLE DU
VIEUX MOULIN

les Dimanches
17 & 24
MARS
à 14 heures 30

À LA SALLE DU
VIEUX MOULIN

le Vendredi
29
MARS
à 20 heures 30

SUR LA PHOTO :
Devant de gauche à droite : Ana, Amelye,
Danielle, Jean, Danaïg et Héloïse.
Haut de gauche à droite : Joël, Marie-Claude,
Christophe, Quentin, Josiane, Catherine et Roland.

LE CLUB «LA JOIE DE VIVRE»

au service des retraités d'Andel

Rompre la solitude et développer le sentiment de camaraderie, telles ont été les finalités des fondateurs de «La joie de Vivre» il y a plus de 40 ans et que ses membres ont à cœur de continuer à mettre en œuvre aujourd'hui. Pour cela, chaque adhérent doit trouver, dans une ambiance agréable, la possibilité de recevoir des informations, de participer à des activités et à des moments de convivialité. Chacun doit avoir la possibilité d'y faire de nouvelles rencontres et d'y trouver des temps d'activités correspondant à ses envies.

Au sein de « La joie de Vivre », les moments de convivialité sont nombreux que ce soit lors des réunions mensuelles (agrémentées d'un repas ou d'un goûter), des excursions annuelles (la rade de Brest en 2018) ou des séjours annuels (randonnée en Corrèze en 2018, séjour en Italie en mai 2019). Un ensemble d'activités est proposé chaque semaine et permet une pratique régulière : randonnée pédestre, vélo vert, boules, atelier chant, danse bretonne...).



Des actions d'information sont proposées dans les domaines suivants :

- Santé (prévention et dépistage, présentation du dossier médical partagé, services offerts par la CPAM...)
- Formation aux premiers secours,
- Usages de l'Informatique et d'Internet....

La plupart de ces activités sont préparées et mises en œuvre bénévolement par des membres du club. Qu'ils en soient remerciés pour le temps qu'ils donnent pour encadrer et animer toutes ces actions.

Dans un cadre plus large, des rencontres avec d'autres seniors peuvent se faire dans le cadre de notre fédération départementale «Génération-mouvement22» ou par la participation à la vie associative locale.



Le fonctionnement du club est assuré par son conseil d'administration qui a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2018. La répartition des responsabilités entre ses membres a été faite lors du conseil d'administration du 18 décembre. Eugène BIENNE ayant souhaité cesser ses fonctions, un nouveau président, Daniel DONET, a été désigné. Eugène continuera cependant à apporter son expérience en tant que Vice-Président, après avoir été membre du CA depuis 2009 puis Président depuis 2014.



Le conseil d'administration :

Serge André, Eugène Bienne (Vice-Président), Marie-Annick Blanchard, Eliane Cherdo, Joël Cherdo (trésorier adjoint et référent vélo vert), Daniel Donet (Président), Nelly Donet, Nicole Garoche (secrétaire adjointe et référente randonnée), Françoise Goarin (référente chant et danse), Maurice Goarin (trésorier), Chantal Hervé, Christian Le Cam, Pierrette Lemerrier (nouveau membre), Michel Moulinet (secrétaire), Marie-Hélène Nivet, Marie-France Pen, Monique Rondel, Jocelyne Urfié, Léon Urfié.

Michel Moulinet secrétaire

Contact : Mel : clublajoiedevivre.22400andel@gmail.com
Site web: <https://clublajoiedevivre-22400andel.com>

ÉTAT CIVIL 2018

--- Naissances :



- Romane PHILIPPE
- Faustine HOUITTE
- Arnel ORLANDINI
- Ambre HOUÉROU
- Léa GAUVIN
- Kelyn LE COUSTUMIER FESSARD
- Simon ALLO
- Adèle MARQUÉ
- Andrea MÉHEUT
- Arthur BOSCHER
- Lya JEANNOT
- Joachim AZAR
- Lucas GUILLAUME
- Zackary COCAULT
- Inès GUINARD

-- Mariages :



- Céline BAUTHAMY & Gaël BRIENS
- Adeline HERCOUET & J-Marie LECLERC
- Candice JANVIER & Fabien CHAZELAS

-- Décès :



- Mme Madeleine LE BRETON née LE MÉE
- Mme Anne GUÉGUEN née CORNILLET
- Mme Irène LORANT
- Mme Louise LEMERCIER née BOUGEARD
- Mme Agathe TRONET née PHILIPPE
- Mme Denise JÉGU née MORIN
- Mme Louise MÉHEUST née RONDEL
- Mme Laurence THUBET née LEHMANN
- Mr Francis WALTER

Samedi 16 février
Tartifouette-Andel'lr
Salle du Vieux Moulin

Samedi 23 février
AG Comité des Fêtes
Salle du Vieux Moulin

Samedi 2 mars
Repas-Société de chasse
Salle du Vieux Moulin

16 & 17 ; 23 & 24 et 29 mars
Théâtre La CLE des CHAMPS
Salle du Vieux Moulin

Dimanche 17 mars
Marché aux Plantes Comité des Fêtes

Samedi 30 mars
Repas de l'école - OGE

Dimanche 7 avril
Courses cyclistes - Comité des Fêtes

Week end 11 et 12 mai
Festival de Musique - Andel'lr

Samedi 18 mai
Théâtre des enfants - La Clé des Champs

Vendredi 31 mai
AG de GFCAMP (foot)

Samedi 1^{er} juin
Concours de boules - Société de chasse

Week end 15 et 16 juin
Fête de la Saint-Jean - Comité des Fêtes

Murmures

du

Gouessant

STOP aux dépôts sauvages !...

Le visage de notre commune est régulièrement défiguré par des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou d'encombrants.

Est-ce vraiment ce dont vous rêvez ? Nous, non !

Pour ceux qui, peut-être, ne savent pas encore comment se débarrasser de leurs déchets sans gêner autrui ni défigurer l'environnement, voici quelques rappels simples :

La collecte des déchets, en **porte à porte** le jeudi tous les 15 jours (bac marron / bac jaune) et en **déchetterie** :

- Planguenoul : **Lundi** et **Jeudi** : matin fermé / après-midi : 14H-18H
Mardi - Mercredi - Jeudi et Samedi : 9H-12H / 14H-18H
- Lanjouan : **Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi** : 9H-12H / 14H-17H / **Mardi** : fermé

Si vous êtes témoin de ce genre d'incivilité, la mairie est à votre écoute... ☎ 02 96 31 10 04.



Directeur de la publication : Nicole POULAIN ;

Comité de rédaction : Maurice ANDRIEUX, Marie-Cécile DURUT, Rosalie LE BOËDEC, Angélique PASCO.

Rapporteur des séances municipales : Marie-Odile RAULT ;

Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : MAI 2019